

Image not found or type unknown



Pv d'expulsion signification huissier

Par **mounette10**, le **15/09/2012** à **01:21**

Bonsoir,

Le tribunal avait ordonné mon expulsion avec le concours de la force publique.
Finalement, je ne suis pas allée jusqu'au bout de la procédure, puisque j'ai quitté moi-même le logement avant la date fixée par la police et j'ai restitué les clefs au commissariat.

A ce jour, l'huissier m'a signifié un PV d'expulsion.

Qu'est ce donc ce P.V d'expulsion ? puisque je n'ai pas été expulsée par la police/huissier etc
.....

Est-il payant ? Si oui, qui doit le payer ? Le bailleur ou le locataire ?

Merci pour vos réponses.